



République française - Seine et Marne

Canton de Nangis
VILLE DE NANGIS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation
25/05/2007

Ville de Nangis

Date de l'affichage
25/05/2007

L'an deux mille sept, le quatre juin à vingt heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel BILLOUT, Maire, en suite des convocations adressées le 25 mai 2007.

Etaient Présents

Michel BILLOUT, Simone JEROME, Alain VELLER, Michel LE GAL, Claude GODART, André PALANCADE, Charles MURAT, Claude ANTOINET, Michel VEUX, Philippe JOUEN, Jean-Pierre ANDRY, Gérard PATISSIER, Roger CIPRES, Geneviève BERTON, Marie-Hélène SILVESTRE, Joséphine LUYEYE, Alain WENGORZEWSKI, Paule NOURY, Josiane MASSON, Claude BENNET, Isabelle BLIN, Malik TOUATI.

Excusés représentés

Claude PASQUIER par Simone JEROME
Anne CORBIN par Jean-Pierre ANDRY
Brigitte LAMANDE par André PALANCADE
Caroline OLAS par Philippe JOUEN
Maryse MOUNY par Michel LE GAL
Jean-Christophe BRAYER par Paule NOURY

Absent excusé

Philippe DELANNOY

Monsieur Claude GODART, nommé(e) secrétaire, donne lecture du procès verbal de la dernière séance qui est adopté à l'unanimité.



Tout courrier doit être impérativement et "impersonnellement" adressé à monsieur le sénateur maire.

Hôtel de ville - BP 55 - 77370 Nangis - Tél. 01 64 60 52 00 - Fax 01 64 60 52 08 - e-mail mairie@ville-nangis.fr

2007/078 - OBJET : BILAN DE LA CONCERTATION PREALABLE A LA CREATION DE LA ZAC DE L'ENTREE DE VILLE « OUEST »

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L 311-1 et suivants et l'article L 302-2,

Vu la loi n° 2003-590 en date du 2 juillet 2003 relative à l'Urbanisme et à l'Habitat,

Vu la loi n° 2000-1208 en date du 13 décembre 2000 relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains,

Vu le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Ile de France approuvé par décret n° 76.577 du 1^{er} juillet 1976,

Vu le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme Almont Brie Centrale approuvé le 9 septembre 1997,

Vu la délibération n°2005/154 en date du 5 septembre 2005 par laquelle le conseil municipal a approuvé le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.),

Vu la délibération n°2006/001 en date du 23 janvier 2006 par laquelle le conseil municipal a décidé d'engager la concertation préalable à la création de la ZAC des Roches 2,

Vu la délibération n°2006/002 en date du 23 janvier 2006 par laquelle le conseil municipal a décidé d'engager la concertation préalable à la création de la ZAC des Tanneries,

Vu la délibération n°2006/135 en date du 11 septembre 2006 par laquelle le conseil municipal a décidé de soumettre à la population les scénarii d'aménagement préalablement à la création de la ZAC des Roches 2 et a défini les modalités de la concertation,

Vu la délibération n°2006/136 en date du 11 septembre 2006 par laquelle le conseil municipal a décidé de soumettre à la population les scénarii d'aménagement préalablement à la création de la ZAC des Tanneries et a défini les modalités de la concertation,

Considérant que l'ensemble des scénarii d'aménagement ont été présentés à la population à l'occasion de la phase de concertation qui s'est déroulée d'Octobre 2006 à Mai 2007,

Considérant que les projets ont fait l'objet d'une exposition fixe au Service de l'Urbanisme et du Développement Économique - 28 rue de la Boucherie - ainsi que d'une exposition itinérante à compter du mois d'Octobre et pendant toute la durée des études,

Considérant qu'à l'occasion de cette exposition, un registre a été mis à disposition du public :

- du 13 novembre au 21 novembre à la Médiathèque,
- du 22 novembre au 1^{er} décembre à l'Espace Jeunes,
- du 4 décembre à ce jour à l'Espace Culturel,

Considérant qu'un registre a été laissé à la disposition du public pour l'inscription des remarques et suggestions au Service de l'Urbanisme et du Développement Économique,

Considérant qu'aucune remarque n'a été portée au registre pendant toute la durée de consultation,

Considérant que les scénarii ont été présentés à l'occasion de 3 réunions publiques organisées les 6, 13 et 20 octobre 2006 dans le cadre des conseils de voisinage,

Considérant qu'une réunion complémentaire relative spécifiquement au secteur des Tanneries a été organisée le 23 novembre 2006 conformément à la demande des administrés concernés,

Considérant qu'un dossier a été inséré dans le magazine municipal du mois d'Octobre 2006 et qu'un article est paru dans le magazine « construire ensemble » de Mai 2007.

Considérant qu'aucun avis contraire n'a été formulé pendant toute la durée des études,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

ARTICLE UNIQUE :

Dit que le bilan de la concertation est favorable à la création de la ZAC de l'entrée de ville « Ouest ».

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 5 juin 2007

Le Maire,

M. BILLOUT

